

parenchymateuse, est toujours très réduite, et, dans les tiges âgées, semble avoir disparu.

Le liber est très développé. Il s'étend jusqu'au péricycle scléreux. Ses cellules, disposées en files radiales, sont aplaties et nettement collenchymateuses. Le bois est uniquement formé de fibres et de vaisseaux.

Les rayons médullaires, une vingtaine environ, sont larges et partiellement sclérifiés. Cette sclérification qui, dans les *Lardizabala*, cessait au voisinage du cambium, est, dans le *Boquila*, beaucoup plus développée; la partie lignifiée pénètre profondément dans les tissus parenchymateux qui séparent les cônes libériens, et atteint même, dans les tiges âgées, l'anneau péricyclique scléreux.

La moelle est totalement sclérifiée et formée de cellules hexagonales épaissies et ponctuées.

Quelques anomalies s'observent dans l'écorce. De petits péridermes secondaires exfolient partiellement des parties scléreuses du péricycle, mais ces formations sont toujours très limitées. Dans une tige ayant atteint 5 millimètres de diamètre, une partie de l'anneau scléreux était émiettée sous la poussée des tissus sous-jacents. Le péricycle ne forme plus un anneau nettement délimité. Les cellules scléreuses qui le constituent se trouvent dispersées dans les parenchymes environnants et, en particulier, dans le liber qui atteint un grand développement.

Les pétioles et les feuilles offrent une structure identique chez les échantillons reçus du Chili et chez les *Boquila* de l'herbier du Muséum. Elle a été décrite dans notre thèse, nos premières recherches concernant la feuille ayant été faites sur des échantillons authentiques de *Boquila trifoliata*.

M. Rouy a la parole pour une communication :

Un mot au sujet des *Icones* de Barrelier;

PAR M. G. ROUY.

Notre Bulletin a publié en octobre dernier (LIII, pp. 520-521), à propos du *Matthiola tristis* en Provence, quelques lignes concernant les *Icones* de BARRELIER dans lesquelles l'auteur de

la communication attribuée à Antoine DE JUSSIEU les découvertes des localités de plantes mentionnées dans les *Observationes* du même ouvrage. Il y a là matière au rappel de quelques données certaines qui permettront d'élucider facilement ce point.

Notre confrère écrit : « A la fin du xvii^e siècle ou dans la première moitié du xviii^e, la Provence reçut la visite d'Antoine DE JUSSIEU, successeur de TOURNEFORT à la chaire de Botanique au Jardin du Roi... ». Pourtant, l'histoire nous enseigne qu'Antoine DE JUSSIEU est né à Lyon le 6 juillet 1686; dès lors, à la fin même du xvii^e siècle, il n'avait pas quatorze ans : je n'insiste pas. En réalité, c'est après avoir été reçu docteur à Montpellier qu'il parcourut le midi de la France, puis se rendit à Paris où il fut nommé professeur au Muséum (succédant à TOURNEFORT mort en 1708), membre de l'Académie des Sciences en 1711, et s'occupa de publier (en 1714) l'œuvre posthume de BARRELIER.

Rien, dans les *Observationes* de cet ouvrage, n'autorise à avancer que les localités, citées pour les plantes reproduites sur les planches de BARRELIER, ont été constatées par Antoine DE JUSSIEU. En effet, presque à chaque page, ou même plusieurs fois par page, Antoine DE JUSSIEU met « reperiebat BARR. », « collegit BARR. » Lorsqu'au contraire lui-même a recueilli la plante dont il parle, il a soin d'inscrire (Cf. p. 44, à propos du *Cardamine aquatica*, *Cotyledonoides flore albo* = *Cardamine asarifolia* L.) : « Nos in Alpibus et in valle Barsilionensi vidimus » ; mais, le plus souvent, il ne fait suivre l'indication de la localité d'aucun nom de collecteur. Autre chose : page 42, par exemple, (obs. 399), il dit : » *Sub finem Maii florebat in monte Gualdo in Umbriâ* (obs. 400) : « *In Campaniâ Romanâ locis incultis provenit* ». Or, il est de notoriété qu'Antoine DE JUSSIEU n'a jamais été, avant 1716, en Italie où il parcourut seulement le versant occidental des Alpes en compagnie de son frère Bernard; et les *Icones* sont de 1714! Ces dates montrent bien que les indications de localités insérées dans les *Observationes* ne peuvent provenir d'Antoine DE JUSSIEU, tandis qu'elles s'appliquent parfaitement aux régions visitées par BARRELIER pendant son long séjour en Italie.

Rien ne prouve non plus que BARRELIER n'ait pas herborisé aux environs de Marseille. On sait qu'il passa d'Espagne en

Italie, où il resta vingt-trois ans, et il est très vraisemblable, sans qu'on puisse pourtant l'affirmer ou le contester d'après des documents probants, qu'il dut s'arrêter à Marseille, que son voyage s'accomplit en suivant le littoral ou par mer avec escale dans cette ville. Quoi qu'il en soit, rien encore ne permet de dire que les indications fournies par Antoine DE JUSSIEU, dans le texte qu'il a élaboré pour accompagner les planches de BARRELIER publiées par lui, sont établies d'après ses récoltes personnelles. Au contraire, il y a lieu de continuer à penser, avec tous les auteurs depuis LINNÉ jusqu'à ce jour, qu'Antoine DE JUSSIEU n'a été que l'éditeur des *Icones* en tenant compte, pour le texte, des documents qu'il avait trouvés dans les *Reliquiæ* de BARRELIER échappés au feu, dont certains autres éléments d'ailleurs ont passé de la bibliothèque d'Adrien DE JUSSIEU dans celle du Muséum de Paris; et ce, en précisant, par l'expression « *nos vidimus* », ou autres analogues, quand la découverte de la plante assimilée par lui à la planche correspondante de l'ouvrage était bien de son fait.

Il faut en conclure qu'Augustin-Pyrame DE CANDOLLE (*Flore française*) et plus récemment Ludovic LEGRÉ (*Les deux Bauhin*), auteurs spécialement cités par notre confrère, n'étaient pas mal fondés, semble-t-il, en attribuant, en l'absence d'une affirmation contraire formelle d'Antoine DE JUSSIEU, au savant dominicain lui-même la découverte des localités dont ils parlaient pour les plantes citées dans les *Icones* de BARRELIER.

M. Fernand Camus résume en quelques mots la Note ci-dessous :

Deux petits faits de géographie botanique;

PAR M. FERNAND CAMUS.

I

Dans la séance du 12 octobre 1906 (p. 527), notre confrère, M. G. BILLIARD, a cité deux localités du *Lavatera arborea*, sur les côtes du département de Loire-Inférieure. A ce propos, j'avais fait quelques observations que le compte rendu du Bulletin n'a pas traduites tout à fait exactement. Je ne conteste